

MÉMO PRATIQUE SERVICES PERISCOLAIRES

ÉCOLE ALBERT CAMUS

ORGANISATION DE LA SEMAINE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Dès 7h15 Périscolaire horaire Tarif plein	Dès 7h15 Périscolaire horaire Tarif plein	Dès 7h15 Périscolaire horaire Tarif plein	Dès 7h15 Périscolaire horaire Tarif plein	Dès 7h15 Périscolaire horaire Tarif plein
8h50 - 12h15 ÉCOLE	8h50 - 12h15 ÉCOLE	8h50 - 12h ÉCOLE	8h50 - 12h15 ÉCOLE	8h50 - 12h15 ÉCOLE
12h15-13h50 Restauration	12h15-13h50 Restauration	12h 12h45	12h15-13h50 Restauration	12h15-13h50 Restauration
13h50- 16h ÉCOLE	13h50- 16h ÉCOLE	Périscolaire horaire	13h50- 16h ÉCOLE	13h50- 16h ÉCOLE
16h - 17h Périscolaire thématique ou activité libre Forfait 5€65/an	Périscolaire horaire Goûter obligatoire 16h-17h : ½ tarif	Accueil du Mercredi (organisé par le SIVU de l'enfance)	16h - 17h Périscolaire thématique ou activité libre Forfait 5€65/an	Périscolaire horaire Goûter obligatoire 16h-17h : ½ tarif
17h - 18h30 Périscolaire horaire Tarif plein Goûter obligatoire	17h-18h30 : Tarif plein		17h - 18h30 Périscolaire horaire Tarif plein Goûter obligatoire	17h-18h30 : Tarif plein

Les lundis et jeudis de 16h à 17h, **choix entre 2 activités** :

Périscolaire Thématique (PT) (présence obligatoire jusqu'à 17h, réservation au mois), si mon enfant :

➡ Est scolarisé de la GS au CM2

➡ Souhaite faire une activité thématique qu'il choisira parmi 4 thèmes (Nature/jardinage, Activités physiques et douces, Activités culturelles et artistiques, Solidarité et citoyenneté)

Périscolaire Activité Libre (PAL) (départ possible avant 17h), si mon enfant :

➡ Est scolarisé de la PS au CM2

➡ Peut être récupéré entre 16h15 et 17h

➡ Souhaite faire des activités libres, diverses et de courte durée

Toutes les combinaisons sont possibles.

INSCRIPTION

* **Inscription obligatoire** chaque année scolaire, en 3 étapes :

- ➔ Faire le dossier administratif puis l'inscription aux services périscolaires puis la réservation des jours.
- En ligne, via e-services www.ancenis-saint-gereon.fr
- En utilisant le dossier papier disponible à la Direction des Services à la Population (DSP).

RESERVATIONS ET ANNULATIONS

Les réservations et les annulations s'effectuent :

- ➔ En ligne, via e-services www.ancenis-saint-gereon.fr
- ➔ Par courriel aps@ancenis-saint-gereon.fr

A réaliser selon ses besoins (pour l'année, par cycle scolaire, au mois, à la semaine). Prévenir **au plus tard** :



Restauration scolaire :

Avant 9 h

Lundi pour le repas du jeudi
Mardi pour le repas du vendredi
Jeudi pour le repas du lundi
Vendredi pour le repas du mardi



Périscolaire horaire - Activité libre :

La veille avant 9h

Pour le lundi :
Réservation/annulation le vendredi



Périscolaire thématique :

Le 25 du mois précédent



En cas de jour férié, le délai est allongé d'un jour

Pour les urgences, en cas de retard à 17h00 contacter : La coordinatrice des services périscolaires : 06 31 57 77 43
Pour les urgences, en cas de retard à 18h30 contacter : Pom'D'Api : 06 82 87 30 55

TARIFS

- ➔ Ils sont fixés, pour une année scolaire, par délibération du conseil municipal
- ➔ Tarif à la prestation (repas ou heure périscolaire horaire) ou forfait annuel (périscolaire thématique ou activité libre)



	RESTAURATION TARIF DU REPAS	PERISCOLAIRE HORAIRE TARIF d'1H	PERISCOLAIRE THEMATIQUE/ ACTIVITE LIBRE
Familles : D'Ancenis-Saint-Géréon	➡ Tarif taux d'effort ➡ Coefficient de 0.486% ➡ De 1€41 à 5€27	➡ Tarif taux d'effort ➡ Coefficient de 0.242% ➡ De 1€28 à 3€69 ➡ Facturation au ¼ d'heure	Forfait annuel unique 5€65
Familles « Hors commune »	Tarif unique de 6€85	Tarif unique de 4€05	
Prestations complémentaires applicables au périscolaire horaire		Petit déjeuner : 0€93 Goûter obligatoire : 0€93 Pénalité retard (1) : 7€ Pénalité « absence ajustement » (2) : tarif d'1H	

(1) **Pénalité de retard** : appliquée quand l'enfant est récupéré après 18h30

(2) **Pénalité « Absence ajustement »** : appliquée quand les parents n'ont pas réservé ou pas annulé le périscolaire horaire

TARIFS PARTICULIERS

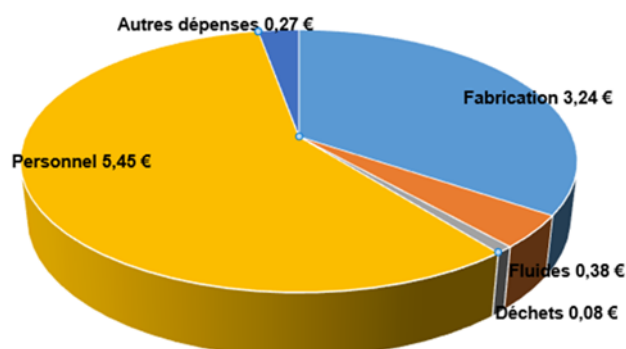
↻ **Repas facturé ½ tarif** si absence justifiée (justificatif à envoyer à aps@ancenis-saint-gereon.fr) ou si la famille fournit un panier repas (en cas de Projet d'Accueil Individualisé)

↻ **Repas non facturé** : lorsqu'un évènement exceptionnel empêche l'accueil de l'enfant à l'école (enseignant absent, fermeture exceptionnelle, dysfonctionnement technique dans le bâtiment, ou tout autre évènement inédit et exceptionnel restant à l'appréciation de la mairie) ou empêche que l'enfant ne vienne à l'école (conditions météorologiques)

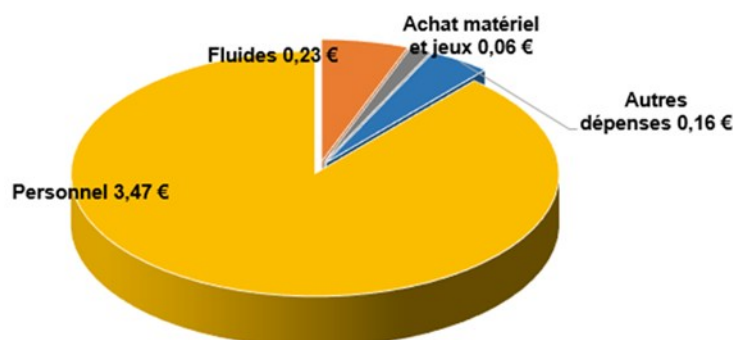
↻ **Tarif famille d'accueil** : tarif médian de la grille tarifaire

PRIX DE REVIENT D'UN REPAS ET D'1 HEURE PERISCOLAIRE

COUT DE LA PAUSE MERIDIENNE 2025 : 9€42



COUT D'1 HEURE DE PERISCOLAIRE 2025 : 3€91



FACTURATION ET PAIEMENT

- ➔ Facture mensuelle
- ➔ Facture consultable en ligne via [e-services www.ancenis-saint-gereon.fr](http://e-services.www.ancenis-saint-gereon.fr) ou adressée par courrier sur **demande de la famille auprès du service éducation**
- ➔ Modalités de paiement : prélèvement automatique, en ligne avant la date d'échéance, service gestion comptable, buraliste partenaire agréé.
- ➔ Si difficulté de paiement : contacter le CCAS de votre commune ou le service de gestion comptable 02 40 72 21 23
- ➔ Toute réclamation doit être communiquée sur aps@ancenis-saint-gereon.fr, au plus tard le mois suivant la réception de la facture

SITUATIONS PARTICULIERES

- ➔ **Allergie ou intolérance alimentaire** : sur présentation d'un justificatif médical, il sera proposé un élément de substitution ou demandé à la famille d'apporter le panier repas de l'enfant
- ➔ **Régime « sans porc » ou « sans viande »** : élément de substitution indiqué sur les menus
- ➔ **RDV médicaux sur la pause méridienne** : les enfants peuvent être récupérés par les parents après le déjeuner (au plus tôt à 13h), après signature d'une décharge parentale
- ➔ **Autorisation à partir seul du périscolaire** : les parents, autorisant leurs enfants à partir seul, devront signer une décharge parentale



**Direction des services à la population
(DSP)
Annexe Saint Pierre - 40, place Saint Pierre
Service éducation
02.40.83.87.07
aps@ancenis-saint-gereon.fr**

